

La Gazette de la prescription

CERTIFICATIONS
BOIS & CONSTRUCTION

FCBA

INSTITUT
TECHNOLOGIQUE



→ EDITO

n° 4 mars
2025

LA RÉTROSPECTIVE DE LA PRESCRIPTION EN 2024



Chères lectrices, chers lecteurs,

L'année 2024 a été l'occasion de collaborer avec divers organismes. Ensemble, nous avons élaboré des actions de prescription pour rendre l'information accessible au plus grand nombre de professionnels.

Dès février, les webinaires, organisés en partenariat avec le centre de formation MAJ, ont suscité un vif intérêt, notamment auprès des architectes : près de 200 participants, dont les trois quarts issus de la profession. Suite aux retours recueillis, nous avons décidé de reconduire ces rendez-vous, autour de quatre thématiques : un outil d'aide à la conception développé par FCBA, les champignons lignivores, les insectes à larves xylophages et la réglementation incendie :

<https://www.formation-architecte-maj.com/nos-offres>

Par ailleurs, les deux étapes du tour de France en mai et novembre en partenariat avec les interprofessions Fibois, nous ont permis d'aller à la rencontre des professionnels. En Occitanie, les participants ont visité les installations de la scierie du groupe Monnet-Sève, certifiée CTB Cubage Bois Rond. En Normandie, ils ont exploré les processus de fabrication d'ossatures bois en

atelier et les techniques de pose sur chantier avec Maison Maugy, une entreprise certifiée CTB Constructeur Bois.

Ces rencontres régionales sont reconduites cette année. Nous prévoyons notamment la visite d'une entreprise spécialisée dans la finition, tout en continuant à encourager les échanges entre industriels certifiés et prescripteurs, à une échelle locale.

Enfin, La Gazette de la prescription, a abordé trois thématiques majeures : les certifications liées à la durabilité du bois dans la construction, l'industrie des panneaux bois, et la gestion de l'humidité sur les chantiers bois. Avec près de 350 abonnés, cette initiative nous conforte dans l'idée que ce format répond à vos attentes. Ma boîte mail (paul.lefort@fcba.fr) est ouverte à toutes vos suggestions, qu'elles soient rédactionnelles, événementielles ou autre.

En 2025, nous souhaitons continuer à vous simplifier l'accès à l'information et à développer la reconnaissance des certifications pour sécuriser vos cahiers des charges. Nous espérons que le programme à venir saura répondre à vos besoins et attentes.

Pour ce numéro, les bloc-portes résistant au feu en bois sont mis à l'honneur.

Bonne lecture,

Paul Lefort

Prescripteur Certifications du pôle
Industrie Bois et Construction à FCBA

🔍 ACTUALITÉS DE LA PRESCRIPTION BOIS



La certification NF Fenêtres Bois fête ses 25 ans

Depuis 25 ans, la certification NF Fenêtres Bois fait partie intégrante du paysage de la menuiserie. Attestant de la qualité du bois, de la maîtrise de la production, du contrôle des performances, du sens des finitions et de l'amélioration continue des produits, NF Fenêtres Bois constitue aujourd'hui la référence qualité attestée pour tous les fabricants de menuiseries bois et mixte bois-aluminium, et au-delà, pour les acteurs et prescripteurs de la construction.

https://fenetres-nf.fr/wp-content/uploads/2025/01/CP_FCBA_25_ans_NF_Fenetres_Octobre2024-v2.pdf



SUJET DU JOUR

COMMENT RÉGLEMENTATION ET CERTIFICATION S'ARTICULENT POUR ENCADRER LES BLOCS-PORTES RÉSISTANT AU FEU EN BOIS ?

Les blocs-portes résistant au feu en bois jouent un rôle essentiel dans la sécurité des bâtiments, afin d'empêcher la propagation des incendies. Mais à quelles règles doivent-ils répondre ? Quelles sont les différences entre réglementation et certification ? Une question technique, qui concerne à la fois les fabricants et les prescripteurs. Dans cet article, nous évoquons la réglementation européenne, nationale et la certification NF, pour vous aider à naviguer simplement dans cet univers technique et garantir la conformité de vos projets.

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Pour qu'un bloc-porte soit commercialisé dans l'Union Européenne, il doit respecter le **Règlement des Produits de Construction** (RPC, n° 305/2011). Ce règlement impose le marquage CE à tous les produits couverts par des **normes harmonisées** (c'est-à-dire publiées au Journal Officiel de l'UE).

Et pour les blocs-portes résistant au feu en bois ? Ils dépendent de deux normes produits :

1. **EN 16034** : Caractéristiques de résistance au feu et d'étanchéité aux fumées des blocs-portes pour piétons.
2. **EN 14351-2** : Blocs-portes intérieurs pour piétons.



⊗ **Problème** : Cette seconde norme n'est pas encore publiée au JOUE. **Conséquence : Le marquage CE n'est pas obligatoire pour les blocs-portes intérieurs résistant au feu en bois !**

LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

En l'absence d'une obligation européenne, c'est la **réglementation nationale** qui prend le relais.

Il existe **trois moyens de preuve pour la résistance au feu d'un bloc porte** (selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié) :

- Une **certification** (comme NF Portes résistant au feu en bois).
- Un **procès-verbal** émis par un laboratoire agréé.
- Un **avis de chantier**, pour des situations spécifiques.



Règles pour les ERP (Etablissements Recevant du Public)

Les ERP doivent suivre le **règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique**, qui précise que :

- Les portes doivent compartimenter le bâtiment et respecter les **normes en vigueur** (Article MS53).
- Les portes à fermeture automatique reliées à un système de sécurité incendie (**SSI**) appelées DAS (**Dispositifs Actionnés de Sécurité**) doivent être **certifiées NF** (Article MS60).
- Une fois le marquage CE obligatoire, et dans le strict périmètre d'application de celui-ci, toute autre preuve de conformité de la résistance au feu du produit devient caduque (Article GN14).

S'agissant des blocs-portes DAS, la conformité aux normes en vigueur induit la conformité aux normes **NF S61-937**.

Pour les IGH (Immeubles de Grande Hauteur), les mêmes exigences s'appliquent.

✓ **Solution** : La certification NF - Portes résistant au feu en bois est obligatoire pour les blocs-portes intérieurs DAS, dans les ERP et les IGH. Elle constitue toutefois un mode de preuve possible dans les autres cas de figure.



LA CERTIFICATION NF - PORTES RÉSISTANT AU FEU EN BOIS

La certification NF Portes résistant au feu en bois est une marque de qualité gérée par FCBA. Elle garantit deux éléments essentiels :

1. **Le classement de résistance au feu** : La composition du produit fabriqué doit être conforme à celle décrite dans le procès-verbal (PV) de résistance au feu.
2. **Le fonctionnement et la compatibilité avec les SSI** : Les blocs-portes DAS commandés par un SSI doivent se refermer automatiquement tout en assurant leur fonction de compartimentage conformément à aux normes NF S61-937.

Son fonctionnement :

La certification repose sur des contrôles tierce partie.

Elle s'assure que les produits certifiés disposent d'un dossier technique à jour comprenant fiches techniques, plans, notices de pose ainsi que l'ensemble des justificatifs de résistance au feu et DAS.

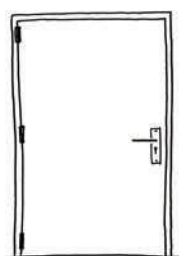
Chaque année, les contrôles suivants sont réalisés :

- **2 journées d'audit**, appelées **inspections techniques feu**, qui consistent à vérifier, conformément aux PV feu, les procédures de production et les produits fabriqués en usine, contrôlés par prélèvement.
- **1 journée d'essais DAS**, appelée **inspection technique mécanique**, réalisée en entreprise sur des blocs-portes contrôlés par échantillonnage.

Les blocs-portes résistant au feu en bois, sont généralement des blocs-portes battants, ils se déclinent dans différentes configurations.

LES TROIS MODES

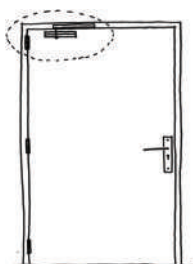
Pour assurer une sécurité optimale, les blocs-portes résistant au feu en bois, peuvent fonctionner selon différents modes :



Mode 0

Porte normalement fermée sans système de re-fermeture

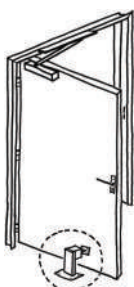
- ⚡ Fonction : Compartimentage permanent.
- 🔒 Utilisation : Limitation de la propagation des incendies.



Mode 1

Porte normalement fermée avec système de re-fermeture automatique

- ⚡ Fonction : Compartimentage permanent, avec une fermeture douce (rails, pivots ou ferme-portes).
- 🔒 Utilisation : Limitation de la propagation des incendies dans les zones où une fermeture automatique renforcée est nécessaire.



Mode 2

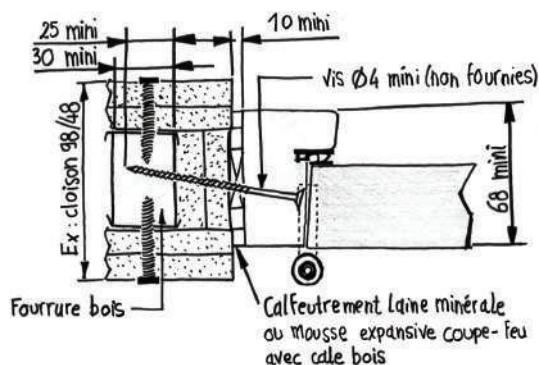
Porte généralement ouverte équipée d'un DAS (Dispositif Actionné de Sécurité)

- ⚡ Fonction : Reste ouverte pour faciliter le passage, se ferme automatiquement en cas d'alarme (exemple : ventouse électromagnétique reliée au système de sécurité incendie).
- 🔒 Utilisation : Limitation de la propagation des incendies dans les hôpitaux, usines, ou zones à fort passage.

Les apports de la marque NF - Portes Résistant au feu :

- Simplification administrative : Un certificat unique remplace des centaines de pages de PV et d'extensions de classement Feu et DAS.
- Validation pour des projets spécifiques : Le principe des avis de chantier de résistance au feu est transposé dans la marque avec les extensions de séries limitées.
- Notices de pose validées : Elles apportent toutes les informations nécessaires à une mise en œuvre conforme des produits. C'est un outil essentiel pour les bureaux d'études, les maîtres d'œuvre, les menuisiers et les poseurs.

Exemple de détail de mise en œuvre d'une huisserie bois sur cloison support flexible :



- Identification facile : Le marquage NF garantit sur le terrain la conformité des produits.



- Fourniture de blocs-porte complets : L'habillage, les vantaux et les quincailleries (inclus notamment les fermes-porte, les systèmes de verrouillages, les opérateurs d'ouverture, etc.) doivent être fournis, bien que pouvant être livrés séparément, pour garantir la conformité du produit.

CONCLUSION

La certification NF est obligatoire pour les blocs-portes DAS en bois et volontaire pour les autres blocs-portes résistant au feu en bois. Elle simplifie les preuves de conformité pour les prescripteurs en garantissant que le produit conserve ses performances et respecte les normes en vigueur. Les notices de pose sont également validées par différents procès-verbaux (Feu et DAS).

LE SAVIEZ-VOUS ?

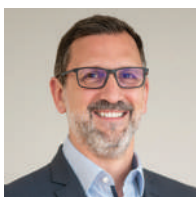
- **11 entreprises** en France sont titulaires de produits certifiés NF Portes résistant au feu en bois.
- Chaque année, **86 000 blocs-portes NF** sont produits.
- La certification couvre **269 références commerciales**.
- **30 chantiers** bénéficient d'extensions de séries limitées par an.
- Consultez la liste des produits certifiés : LISTE NF131 pour vérifier s'ils sont conformes.



PORTRAIT



DÉCOUVREZ LE POINT DE VUE D'UN ACTEUR DE LA CERTIFICATION BOIS CONSTRUCTION



Fabrice Pigeroulet

Président de la marque NF-Portes résistant au feu en bois et directeur associé recherche et innovation chez Polytech

?

Pouvez-vous nous présenter brièvement Polytech et NF Portes résistant au feu ?

Polytech est un industriel français, fabricant de blocs-portes techniques destinés aux marchés des Etablissements Recevant du Public (ERP), du tertiaire et du logement. Nous fabriquons des blocs-portes en bois sur huisseries bois et métalliques, ainsi que des châssis vitrés en bois, résistants au feu ou non.

La Certification NF Portes résistant au feu apporte la preuve irréfutable de la conformité du produit fabriqué et de sa totale compatibilité avec la réglementation incendie et le système de sécurité incendie (SSI) mis en œuvre.

?

Quel a été votre parcours avant de rejoindre l'industrie des portes coupe-feu ?

Après une formation d'ingénieur généraliste en 1996, j'ai dès 1998 rejoint le monde du bloc-porte technique. J'ai eu la chance de pouvoir m'aguerrir lors de cette première expérience et me confronter à des domaines aussi variés que le système d'information et des données techniques, la recherche et développement ainsi que les méthodes industrielles.

Face à l'ampleur que prenait le marché des blocs-portes techniques, notamment DAS, et fort de cette première expérience d'une dizaine d'année, animé par l'envie d'entreprendre, nous avons fondé en 2009, avec mes associés Gilles Luc et Pierre Peyramaure, Polytech, que nous souhaitons hyper-spécialisée dans le domaine des blocs-portes techniques. J'occupe depuis la création de Polytech la direction Recherche et Innovation, qui gère les processus de recherche & développement ainsi que le système d'Information.

?

A quel projet marquant avez-vous pu participer au fil de votre carrière ?

La création de Polytech est le plus gros projet que j'ai eu à mener, puisque nous sommes, mes associés et moi partis d'une page blanche, tant en termes de produits, que d'outils industriels ou immobiliers. Une page blanche est certes impressionnante, mais permet de développer une gamme et un outil qui offrent plus de services et de facilités à nos clients, avec un coût totalement maîtrisé.

?

Quels sont les principaux défis auxquels vous faites face dans votre secteur aujourd'hui ?

C'est une très bonne question. Nous sommes actuellement confrontés à une augmentation des exigences environnementales et réglementaires pour nos produits, tout en ayant un marché en fort retrait et des difficultés de recrutement.

En effet, les blocs-portes techniques doivent répondre à de nombreuses obligations réglementaires, telles que la conformité de fonctionnement avec le système de sécurité incendie ou encore la résistance au feu, qui sont les socles de la certification NF Portes résistant au feu.

Mais nous, industriels des produits de la construction, devons aussi faire face à des enjeux environnementaux forts et devons penser dès aujourd'hui les gammes de produits de demain, moins impactantes pour notre planète, tout en tenant compte des directives européennes.

Enfin, pour pallier à nos difficultés de recrutement, nous avons créé en 2020 notre centre de formation certifié Polytech Campus, pour former nos experts métiers de demain.

?

Pour terminer, la certification NF Portes résistant au feu en bois est-elle amenée à évoluer ?

La certification NF Portes résistant au feu en bois certifie la conformité du produit livré en termes de résistance au feu et de fonctionnement électromécanique. Elle certifie aussi la compatibilité du produit avec le système de sécurité incendie.

L'arrivée du marquage CE dans quelques années risque de faire bouger les contours de la certification, mais son maintien est indispensable pour garantir le bon fonctionnement du bloc-porte dans sa fonction de compartimentage. Il est donc essentiel de renforcer la certification NF Portes résistant au feu en bois, notamment sur la compatibilité avec le SSI, car elle atteste d'un produit et d'une fonction garantis.

Suivez toute l'actualité de la certification construction bois



Abonnez-vous à la Gazette de la prescription